



**SIMULATION POUR
L'INTRODUCTION
D'UN REGIME
COMPLEMENTAIRE
EN CAPITALISATION
AUX COTÉS DU RÉGIME DE
RETRAITE COMPLÉMENTAIRE EN
REPARTITION DES SALARIÉS
DU PRIVÉ**

Etude économique

Mai 2026



L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays. Elle regroupe plus de 400 membres, dont environ 330 sociétés de gestion, qui gèrent 90 % des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à 5 400 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
Chapitre I - Vision macro-économique de l'inclusion d'un régime en capitalisation dans le régime de retraite complémentaire des salariés du privé	6
I.A. Le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco	6
1. Assiette et barème des taux de cotisations	6
2. Estimation du montant des cotisations du régime	7
I.B. Simulation macro-économique pour l'Inclusion d'un régime en capitalisation	8
1. Introduction des nouveaux taux de cotisations du régime mixte	8
2. Montant des cotisations affectées au régime en capitalisation	9
3. Constitution d'un capital dédié à l'investissement de long terme	11
Chapitre II - Vision micro-économique de l'inclusion d'un régime en capitalisation dans le régime complémentaire des retraites des salariés du privé	12
II.A. Simulation micro-économique pour l'Inclusion d'un régime en capitalisation	12
1. Les paramètres du modèle « trajectoire »	12
2. La méthodologie de la simulation	13
II.B. Les résultats de la simulation pour les cas-types salarié cadre et non-cadre	14
1. Les résultats pour le salarié cadre	14
2. Les résultats pour le salarié non-cadre	16
Chapitre III - Complément : simulation pour l'affectation de la rémunération nette de charges d'une heure de travail supplémentaire par semaine à un nouveau régime en capitalisation	18
III.A. Constitution d'un capital dédié à l'investissement de long terme	18
1. Les résultats pour le salarié cadre	18
2. Les résultats pour le salarié non-cadre	19
CONCLUSION	21
ANNEXES	23

INTRODUCTION

L'évolution démographique pose la question de la pérennité et de l'efficience de notre système de retraite reposant majoritairement pour son financement sur le travail.

En effet, le taux de rendement interne (TRI) d'un système de retraite en répartition dépend essentiellement des données démographiques et économiques d'un pays. Plus précisément, le volume et l'évolution des cotisations reposent sur celles de la masse salariale (elle-même fonction de la productivité et du volume de travail) et du taux de cotisation (déjà très élevé en France, environ 28% du salaire brut des salariés du privé).

S'agissant de la projection de la masse salariale, relativement aux besoins financiers en termes d'évolution des prestations, les projections ne sont pas favorables en France. Les projections montrent une relative stabilité de la population active jusqu'en 2040 puis une diminution. En parallèle, la population des 65 ans et plus qui représente 24% de la population française aujourd'hui va continuer à croître et pourrait représenter jusqu'à 28% en 2040 et 33% en 2070.

Ainsi, le TRI de notre système en répartition devient structurellement de plus en plus faible, et la conséquence visible pour les citoyens est la baisse continue du taux de remplacement. Le TRI a été particulièrement élevé pour les premières générations ayant connu des périodes de forte croissance économique et des niveaux de prélèvements plus faibles. Sa diminution progressive s'explique par la montée en charge des réformes des retraites (allongement de la durée de cotisation, décalage de l'âge légal de départ à la retraite, indexation des pensions sur les prix) et par la diminution des droits à la liquidation en découlant¹.

Il paraît nécessaire de trouver des voies complémentaires de financement afin de pallier cet appauvrissement collectif. La plupart des pays qui connaissent les mêmes évolutions démographiques ont instauré un volet en capitalisation au sein de leurs systèmes de retraite. Si les modalités de ce volet sont propres à chacun des pays, la capitalisation représente aujourd'hui en moyenne 17% des prestations pour les pays de l'OCDE (contre 2-3% actuellement en France).

Le TRI d'un système par capitalisation repose sur le rendement des placements dans lesquels sont investies les cotisations. La performance attendue de portefeuilles diversifiés selon les classes d'actifs et selon les zones géographiques ne se limite pas aux facteurs démographiques et économiques du seul pays sur lequel repose le système de retraite.

Le travail réalisé dans cette étude vise ainsi à simuler les effets de l'introduction d'un régime en capitalisation dans le régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco des salariés du secteur privé.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur deux types de modalités présentes dans le débat public :

- ▣ La première modalité, chapitres 1 et 2, analyse l'impact du transfert d'une fraction des taux de cotisations du régime complémentaire en répartition vers un nouveau régime en capitalisation. Dans le cadre de notre simulation, le niveau global des taux de cotisations salariales et patronales est inchangé. Pour compenser l'effet sur le régime par répartition, nous avons listé, à titre d'illustration, plusieurs mesures qui relèvent du financement de la transition vers ce régime mixte. Ces mesures sont portées, par exemple, par la Fondation pour l'Innovation Politique². Elles relèvent de choix politiques qu'il n'appartient pas à l'AFG de trancher.
- ▣ La seconde, chapitre 3, analyse l'impact de l'affectation de la rémunération nette de charges d'une heure de travail supplémentaire par semaine à un nouveau régime en capitalisation. Dans ce cas, le régime en capitalisation n'est pas alimenté par un transfert de cotisations de l'actuel régime complémentaire en

¹ Rapport annuel du COR juin 2025 - Évolutions et perspectives des retraites en France

² [Vers un système de retraite mixte répartition - capitalisation - Fondapol](#)

répartition mais par du salaire différé issu de l'augmentation du temps de travail. Ce type de modalité est notamment porté par l'Institut économique Molinari³.

Les hypothèses choisies, pour les simulations de cette étude, sont relativement prudentes. Elles permettent de montrer qu'une transition vers un système mixte est possible grâce à une montée en charge progressive du régime en capitalisation.

Deux sources de données sont utilisées dans cette étude pour apprécier les bénéfices de l'introduction du régime en capitalisation :

- ¶ Via l'exploitation des données publiées par l'Agirc-Arrco, l'étude offre une estimation de la volumétrie de ce nouveau régime, en termes de volume annuel de cotisations et de constitution d'un capital dédié à l'investissement de long terme. Pour les salariés concernés par l'introduction de ce régime mixte, les cotisations affectées au régime en capitalisation représentent de l'ordre de 15% de l'ensemble des cotisations du régime complémentaire, soit un niveau relativement proche de celui observé en Suède à la suite de la réforme des retraites du pilier 1 de la fin des années 1990.
- ¶ L'étude s'intéresse au bénéfice pour les salariés, en termes d'amélioration du niveau des pensions de retraite, de basculer vers un régime mixte répartition et capitalisation. L'exercice est réalisé grâce à l'exploitation d'un simulateur mis à disposition par le Conseil d'Orientation des Retraites qui modélise les trajectoires, en termes de flux de cotisations et de pensions, de salariés de la génération 2000 affiliés à la CNAV et à l'Agirc-Arrco. Les cas-types salarié cadre et salarié non-cadre à carrière complète sont étudiés sur l'ensemble de leur phase d'activité et de retraite. Une comparaison entre les résultats du régime actuel et du régime mixte offre une estimation du complément de rendement qu'apporte le régime en capitalisation.

³<https://www.institutmolinari.org/2025/11/26/retraite-la-generalisation-de-la-capitalisation-peut-faire-consensus-2/>

Chapitre I - Vision macro-économique de l'inclusion d'un régime en capitalisation dans le régime de retraite complémentaire des salariés du privé

I.A. LE REGIME DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE AGIRC-ARRCO

1. Assiette et barème des taux de cotisations

En France, la retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé est gérée par le régime Agirc-Arrco⁴. Elle vient en complément du régime de base⁵, et représente en moyenne un peu plus d'un tiers des pensions globales reçues par les retraités du privé.

L'Agirc-Arrco est un régime par répartition qui fonctionne par points : la pension est déterminée par le produit du nombre de points accumulés au cours de la carrière et de la valeur de service du point au moment de la liquidation.

Il est financé par des cotisations sociales : les cotisations acquittées par l'ensemble des salariés et leurs employeurs constituent des droits pour la future retraite des salariés et financent le versement des retraites en cours.

Les cotisations se composent d'une part salariale (à hauteur de 40 % du total) et d'une part patronale (à hauteur de 60% du total) et sont calculées sur les éléments de rémunération constituant l'assiette des cotisations (montants bruts des salaires, primes et indemnités).

L'assiette des cotisations Agirc-Arrco est divisée en tranches de salaire, en fonction du montant du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS). Le système de cotisation Agirc-Arrco prévoit deux tranches de salaire et deux taux de cotisation. Le taux de cotisation correspond au taux de calcul des points multiplié par le taux d'appel, soit 127 % aujourd'hui (Tableau 1).

Tableau 1

Assiette et barème des taux du régime AGIRC-ARRCO						
Nom de la cotisation	Assiette de cotisation	Taux de calcul des points	Taux d'appel	Taux de cotisation		
				Part salariale	Part patronale	Total
Agirc-Arrco tranche 1	Jusqu'à 1 PASS*	6,2%	127%	3,15%	4,72%	7,87%
Agirc-Arrco tranche 2	Entre 1 et 8 PASS	17,0%	127%	8,64%	12,95%	21,59%
CEG tranche 1	Jusqu'à 1 PASS			0,86%	1,29%	2,15%
CEG tranche 2	Entre 1 et 8 PASS			1,08%	1,62%	2,70%
CET	Jusqu'à 8 PASS			0,14%	0,21%	0,35%
APEC	Jusqu'à 4 PASS			0,02%	0,04%	0,06%

Source : Agirc-Arrco / données 2026

* Plafond annuel de la sécurité sociale

⁴ <https://www.agirc-arrco.fr>

⁵ Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour les salariés de l'industrie, du commerce et des services / Mutualité sociale agricole (MSA) pour les salariés agricoles

À ces taux de cotisations s'ajoutent : la contribution d'équilibre général (CEG) et la contribution d'équilibre technique (CET). Ces deux cotisations sont également réparties à hauteur de 40 % à la charge du salarié et 60 % à la charge de l'employeur.

Seules les cotisations correspondantes aux taux de calcul des points (part salariale et part employeur) servent au calcul des points de retraite. La part supplémentaire des cotisations générées par l'application du taux d'appel, la contribution d'équilibre général (CEG) et la contribution d'équilibre technique (CET) servent à financer l'équilibre du régime et à la solidarité. L'Agirc-Arrco recouvre également, pour le compte de l'Association pour l'emploi des cadres (Apec), une cotisation sur les salaires des cadres, dans la limite de quatre plafonds de la Sécurité sociale.

2. Estimation du montant des cotisations du régime

En 2023⁶, plus de 20 millions de salariés en activité (environ 3/4 de salariés non-cadre et 1/4 de salariés cadres) ont cotisé au régime. Pour cette année, la base salariale globale sur laquelle sont calculées les cotisations du régime s'élevait à 722,2 Mds€.

En appliquant les taux de cotisations (tableau 1) à cette base salariale, nous pouvons estimer les montants de cotisations versées par les salariés et leurs employeurs au régime Agirc-Arrco. Au global, les versements s'élèvent en 2023 à plus de 92,1 Mds € et représentent 12,8 % de la base salariale (Tableau 2).

Tableau 2
Montant des cotisations AGIRC-ARRCO

		Tranche 1	Tranche 2	Total	Répartition
Base salariale (Mo€)		604 308	117 857	722 165	
Part salariale (Mo€)	Agirc-Arrco	19 036	10 183	29 219	40%
	CEG	5 197	1 273	6 470	40%
	CET	846	165	1 011	40%
	Apec	121	19	140	33%
	Total	25 200	11 640	36 839	40%
Part patronale (Mo€)	Agirc-Arrco	28 523	15 262	43 786	60%
	CEG	7 796	1 909	9 705	60%
	CET	1 269	247	1 517	60%
	Apec	242	38	279	67%
	Total	37 830	17 457	55 287	60%
Total (Mo€)	Agirc-Arrco	47 559	25 445	73 004	100%
	CEG	12 993	3 182	16 175	100%
	CET	2 115	412	2 528	100%
	Apec	363	57	419	100%
	Total calculé	63 029	29 097	92 126	100%
	Taux de cotisation	10,4%	24,7%	12,8%	

Source : Agirc-Arrco données 2023 / calculs AFG

⁶ Source : « Chiffre Agirc-Arrco » édition 2026

Sur ce montant, 57,5 Mds€ (soit 62 %) des versements servent directement au calcul des points de retraite, et 34,6 Mds€ (soit 38 %) des versements servent à financer l'équilibre du régime et à la solidarité.

I.B. SIMULATION MACRO-ECONOMIQUE POUR L'INCLUSION D'UN REGIME EN CAPITALISATION

Les calculs ci-dessous visent à mesurer les effets de l'introduction d'un régime en capitalisation dans le régime de retraite complémentaire des salariés du secteur privé.

1. Introduction des nouveaux taux de cotisations du régime mixte

Dans le cadre de cette simulation, le niveau global des taux de cotisations (salariés et employeurs) reste inchangé. Il n'y a donc pas de « coût » supplémentaire pour les salariés ou pour les entreprises. Une fraction des cotisations Agirc-Arrco (tranche 1 et tranche 2) aujourd'hui dans le régime en répartition est affectée au financement du nouveau régime en capitalisation.

Les cotisations de la contribution d'équilibre général (CEG) et de la contribution d'équilibre technique (CET) restent entièrement allouées (à taux inchangé) au régime en répartition améliorant de fait l'équilibre du régime en répartition.

Tableau 3

Introduction du régime en capitalisation dans les cotisations

			Tranche 1	Tranche 2	Répartition
Taux actuels de calcul des points		Part salariale	2,48%	6,80%	40%
		Part patronale	3,72%	10,20%	60%
		Total	6,20%	17,00%	100%
Nouveaux taux de calcul des points	Régime en répartition	Part salariale	2,08%	5,80%	40%
		Part patronale	3,12%	8,70%	60%
		Total	5,20%	14,50%	100%
	Régime en capitalisation	Part salariale	0,40%	1,00%	40%
		Part patronale	0,60%	1,50%	60%
		Total	1,00%	2,50%	100%
Part des cotisations capitalisées		Part salariale	16,1%	14,7%	
		Part patronale	16,1%	14,7%	
		Total	16,1%	14,7%	

Source : Agirc-Arrco / calculs AFG

Dans ce nouveau système :

- ✓ **Tranche 1 (84 % de la masse salariale) :** sur les 6,2 % correspondant au taux de calcul des points du régime en répartition, 1 point de % est affecté au régime en capitalisation avec une répartition 0,4 % pour la part salariale et 0,6 % pour la part patronale.
- ✓ **Tranche 2 (16 % de la masse salariale) :** sur les 17,0 % correspondant au taux de calcul des points du régime en répartition, 2,5 points de % sont affectés au régime en capitalisation avec une répartition 1,0 % pour la part salariale et 1,5 % pour la part patronale.

Au global, la part des cotisations Agirc-Arrco affectée au régime en capitalisation représente 16,1 % du total des cotisations de la tranche 1 et 14,7 % des cotisations de la tranche 2. La répartition 60 %/40 % entre la part patronale et la part salariale est inchangée (tableau 3).

À titre indicatif, ces niveaux sont proches de celui mis en place lors de la réforme des retraites en Suède en 1998. Dans le cadre du régime de retraite public obligatoire (pilier 1), deux régimes coexistent. Le premier, fondé sur le principe de la répartition (taux de cotisation fixe de 16 %), est complété par un second régime en capitalisation (taux de cotisation de 2,5 %). Cette cotisation globale de 18,5 % de l'assiette des revenus qui donnent droit à pension est financée à hauteur de 60% par les employeurs et 40 % par les salariés. La Suède a ainsi adopté un régime de retraite public mixte basé sur la répartition (86 % des cotisations) et la capitalisation (14 % des cotisations).

2. Montant des cotisations affectées au régime en capitalisation

En se basant sur les données de l'année 2023 (tableau 2), le montant total des cotisations Agirc-Arrco (tranche 1 et tranche 2) s'élève à environ 73 Mds€.

Tableau 4

Estimation des cotisations du régime en capitalisation

		Tranche 1	Tranche 2	Total
Base salariale (Mo€)		604 308	117 857	722 165
Montant des cotisations	Part salariale (Mo€)	19 036	10 183	29 219
	Part patronale (Mo€)	28 523	15 262	43 786
	Total (Mo€)	47 559	25 445	73 004
Taux actuels des cotisations	Part salariale	3,15%	8,64%	4,05%
	Part patronale	4,72%	12,95%	6,06%
	Total	7,87%	21,59%	10,11%
Nouveaux taux régime en capitalisation	Part salariale	0,5%	1,3%	0,6%
	Part patronale	0,8%	1,9%	0,9%
	Total	1,3%	3,2%	1,6%
Cotisations du régime en capitalisation	Part salariale (Mo€)	3 070	1 497	4 567
	Part patronale (Mo€)	4 605	2 245	6 850
	Total (Mo€)	7 675	3 742	11 417
Part dans le total des cotisations	Part salariale	16,1%	14,7%	15,6%
	Part patronale	16,1%	14,7%	15,6%
	Total	16,1%	14,7%	15,6%

Source : Agirc-Arrco données 2023 / calculs AFG

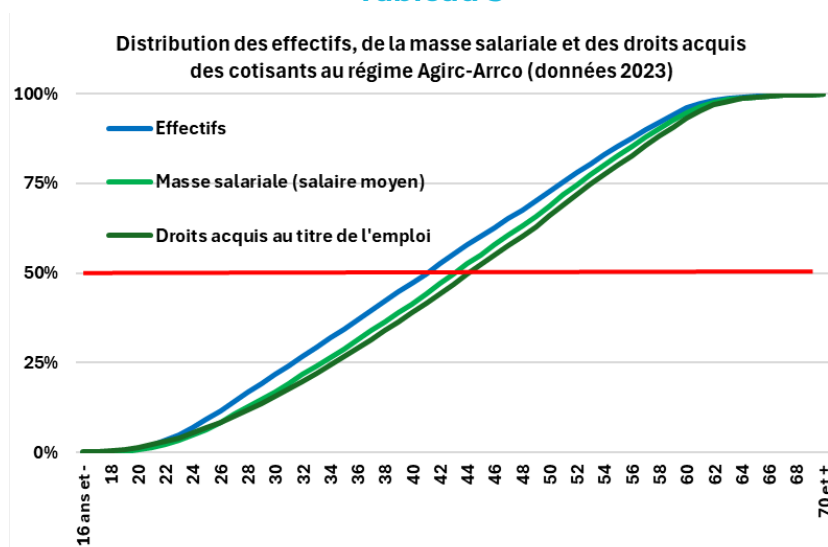
En appliquant le nouveau taux de cotisation (taux de calcul des points multiplié par le taux d'appel) dédié au régime en capitalisation, environ 11,4 Mds€ des cotisations 2023 sont affectées à ce nouveau régime, soit 15,6 % du total des cotisations (Tableau 4).

Les calculs précédents ont été réalisés sur l'ensemble de la base salariale des salariés cotisants au régime Agirc-Arrco. Or, une introduction efficace, en termes d'espérance de rendement ajustée du risque, d'un régime en capitalisation nécessite que les cotisants puissent disposer d'une durée d'investissement relativement longue.

Au regard de la distribution des effectifs des cotisants au régime Agirc-Arrco (Tableau 5), seule la population des moins de 41 ans (soit 50 % des cotisants au régime Agirc-Arrco) pourrait être concernée par l'introduction du nouveau régime en capitalisation. En considérant un âge moyen de départ à la retraite entre 62 et 67 ans, un salarié de 40 ans aura une durée d'investissement proche de 22-27 ans dans le régime en capitalisation. La population des effectifs de 41 ans et plus (50 % des cotisants) reste entièrement dans le régime actuel en répartition.

En comparaison, l'introduction en 1998 du régime en capitalisation dans le pilier 1 du système des retraites suédois s'est réalisée de manière différenciée selon l'âge des cotisants (application partielle pour les personnes nées avant 1953). La population née après 1954 a basculé à taux plein dans le nouveau dispositif (soit la population des moins de 44 ans). A cette date, l'âge légal de départ à la retraite était de 65 ans, la durée minimum d'investissement dans le régime en capitalisation pour cette population était donc d'au moins 20 ans.

Tableau 5



Source : Agirc-Arrco / calculs AFG

L'introduction du régime en capitalisation dans le régime Agirc-Arrco pour la population des moins de 41 ans permet de couvrir la moitié des salariés cotisants en 2023. Nous estimons le montant des cotisations de cette population à partir des données 2023 de distribution des salaires moyens et des droits acquis par âge (Tableau 5). Selon ces hypothèses, la population des moins de 41 ans représente environ 40 % des cotisations globales au régime Agirc-Arrco. Le montant des cotisations dédiées au régime en capitalisation en 2023 est alors de 4,5 Mds€, soit environ 5 % des réserves techniques du régime Agirc-Arrco.

Afin de « compenser » la baisse des cotisations du régime en répartition qui servent, en partie, à financer la pension des retraités actuels, des mesures dédiées au financement de la transition et à la soutenabilité du régime sont proposées dans le débat public (Annexe 1). Ces mesures s'inscrivent dans un objectif d'équité intergénérationnelle, la dégradation continue du ratio de dépendance démographique accentue l'effort

financier demandé à la population active et notamment aux jeunes générations pour financer les retraites actuelles et projetées de plus en plus de baisse de leurs niveaux de vie au moment de la retraite relativement à la situation actuelle des retraités.

3. Constitution d'un capital dédié à l'investissement de long terme

Un bénéfice de l'introduction de ce nouveau régime est la constitution progressive d'un capital investi à long terme sur les marchés financiers. La constitution de ce capital résulte d'une part du cumul des cotisations annuelles affectées à ce nouveau régime et d'autre part de l'effet marché lié à l'investissement de ces cotisations.

L'évolution des montants de cotisation est estimée, d'une part à partir de la variation du nombre de cotisants (données Agirc-Arrco), et d'autre part via les hypothèses du COR sur l'inflation et la productivité pour l'évolution de la base salariale (Annexe 2).

Les cotisations affectées au régime en capitalisation proviennent à son introduction de la population des cotisants de moins de 41 ans. Pendant au moins 20 ans, ce capital est donc uniquement en constitution, la population cotisante n'ayant pas atteint l'âge de la retraite.

Tableau 6

Cumul du montant des cotisations valorisées selon les hypothèses de performance nominales annuelle des placements (Millions €)

	Cumul des cotisations	4%	5%	6%
		Cotisations valorisées		
5 ans	24 382	26 343	26 857	27 381
10 ans	53 274	63 268	66 106	69 093
15 ans	86 939	113 362	121 470	130 290
20 ans	125 574	179 686	197 615	217 780

Source : Calculs AFG

Après 20 ans, avec l'hypothèse d'une performance nominale annuelle des placements de 5 %, le capital accumulé s'élève à environ 200 Mds€ (Tableau 6).

Chapitre II - Vision micro-économique de l'inclusion d'un régime en capitalisation dans le régime complémentaire des retraites des salariés du privé

Les résultats de cette partie sont obtenus à l'aide d'un simulateur, mis à disposition par le COR dans sa séance d'octobre 2021⁷.

II.A. SIMULATION MICRO-ECONOMIQUE POUR L'INCLUSION D'UN REGIME EN CAPITALISATION

1. Les paramètres du modèle « trajectoire »

Le simulateur permet pour des cas-types qui se différencient par leur profil de carrière, et une fois sélectionnées l'ensemble des caractéristiques de l'individu, de calculer les cotisations et les pensions de droits directs d'un salarié du secteur privé affilié à la CNAV et à l'Agirc-Arrco. La législation et les barèmes considérés sont ceux du rapport annuel du COR de juin 2021. L'approche est intragénérationnelle, seule la génération 2000 peut être étudiée (Annexe 3).

Pour notre simulation, les agrégats (salaires, cotisations, pensions) et les indicateurs (TRI net, taux de remplacement net, taux de récupération net), sont calculés en déflatant les flux monétaires selon les prix (l'année de référence est 2021).

Nous étudions deux cas-types d'assurés, sans interruption de carrière, de la génération 2000 :

- ✓ **un salarié cadre** : le cas-type n° 1 du COR correspond à un individu cadre dont la carrière est continue. Il débute sa carrière par quelques années avec un salaire dans le premier tiers de la distribution, puis passe au statut de cadre ; il poursuit une carrière complète de cadre au salaire moyen du dernier décile.
- ✓ **un salarié non-cadre** : le cas-type n° 2 du COR est un individu non-cadre dont la carrière est continue et qui a, tout au long de sa carrière, un salaire égal au salaire moyen du tiers inférieur de la distribution des salaires (à chaque âge).

Nous choisissons un taux de productivité annuel de 1,0 % qui correspond au taux le plus faible parmi les taux proposés dans le modèle du COR 2021. A noter que désormais, le COR suggère un taux annuel à long terme de 0,7 % comme l'hypothèse la plus raisonnable.

Nous prenons les paramètres du COR pour ces deux cas-types (âge de début et fin de carrière, espérance de vie CSP). L'âge de début de carrière du salarié cadre est à 23 ans et la fin de carrière à 66 ans. Pour le salarié non-cadre, la carrière commence à 21 ans, avec une fin de carrière à 64 ans. La durée de carrière pour les cadres et les non-cadres est donc identique, égale à 43 ans. Nous choisissons la durée de carrière permettant de bénéficier du taux plein qui correspond à l'optimum en termes de rendement financier. Les calculs sont réalisés sans coefficient de solidarité des 10 % au départ à la retraite. L'espérance de vie est estimée à 93,3 ans pour le cadre et de 91,3 ans pour le non-cadre. La durée de vie à la retraite est identique égale à 27,3 ans pour les cadres et les non-cadres (Tableau 7).

⁷ [Effets redistributifs sur cycle de vie du système de retraite | Conseil d'orientation des retraites](#)

Tableau 7

Choix des paramètres du modèle

Cas type	Cadre	Non-Cadre
Génération	2000	
Durée de carrière pour taux plein	43 ans	
Espérance de vie genrée	Neutre	
statut familial	Célibataire sans enfant	
Productivité	1,0%	
Taux d'inflation LT	1,75%	
Age de début de carrière	23 ans	21 ans
Age de départ à la retraite	66 ans	64 ans
Espérance de vie CSP	Cadre	Moyen
Durée de vie à la retraite	27,3 ans	27,3 ans
Espérance de vie	93,3 ans	91,3 ans

Source : Simulateur COR 2021

2. La méthodologie de la simulation

La simulation est réalisée pour chacun des deux cas-types d'une part avec les taux actuels du régime en répartition de l'Agirc-Arrco (6,2 % pour la tranche 1 et 17,0 % pour la tranche 2) et d'autre part avec les nouveaux taux (5,2 % pour la tranche 1 et 14,5 % pour la tranche 2) pour le régime en répartition (Tableau 3).

✓ Période d'activité

Le simulateur permet d'obtenir l'information sur les flux annuels de salaires bruts et des cotisations Agirc-Arrco. La différence des flux annuels de cotisations entre le barème actuel et le nouveau barème est affectée au régime en capitalisation. Le total des flux de cotisations est donc inchangé entre le modèle actuel en répartition et le nouveau modèle mixte répartition et capitalisation.

Les cotisations annuelles affectées au régime en capitalisation sont investies sur les marchés pendant toute la période d'activité du salarié. Pour la simulation, les cotisations affectées au régime en capitalisation sont valorisées selon les performances annuelles réelles nettes de frais de gestion des grilles dynamique et des grilles équilibre de la gestion pilotée (Annexe 4).

✓ Période de retraite

Le simulateur permet d'obtenir l'information sur les flux annuels de pensions nettes Agirc-Arrco issus des droits acquis via les flux de cotisations du régime en répartition.

Au moment de la retraite, le montant obtenu via l'investissement sur les marchés des cotisations annuelles versées sur le régime en capitalisation est transformé en rente viagère.

Tableau 8

Paramètres de la rente viagère

Cas type	Cadre	Non-Cadre
Rente	Viagère	
Taux technique	0%	
Valorisation annuelle (inflation)	1,75%	
Taux de cotisations sociales et fiscales	10,1%	
Table INSEE	Femme - scénario central	
Génération	2000	
Age de départ à la retraite	66 ans	64 ans
Taux de conversion	3,66%	3,43%
Espérance de vie moyenne	93,3	93,2
Taux utilisé pour la simulation		
Taux de conversion (hors réversion)	3,66%	
Taux de conversion (avec réversion)	3,18%	
Décote réversion 60%	13%	

Source : Calculs AFG

Les flux annuels de la rente viagère viennent donc compléter les flux annuels de la pension nette de la répartition. La rente est revalorisée chaque année du taux de l'inflation.

Pour la simulation, le même taux de conversion est choisi pour les salariés cadre et les salariés non-cadre. Les calculs sont réalisés d'une part avec un taux de conversion sans réversion et d'autre part avec un taux de conversion avec réversion à 60%. La table INSEE femme-scénario central est utilisée, elle offre une approche prudente pour le calcul du taux de conversion comparativement à la table homme. A noter, que le COR estime aujourd'hui que le scénario central de 2021 a légèrement surestimé l'espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes. Un taux de cotisations sociales et fiscales de 10,1% est appliqué aux flux de la rente permettant ainsi une juste comparaison avec les flux nets annuels des pensions issues de la répartition (Tableau 8).

I.I.B. LES RESULTATS DE LA SIMULATION POUR LES CAS-TYPES SALARIE CADRE ET NON-CADRE

Définition des indicateurs :

- Taux de récupération net (prix) : flux cumulés des pensions nettes / flux cumulés des cotisations
- Taux de rendement interne net : taux d'actualisation qui équilibre, pour un individu, la somme des cotisations versées et des pensions nettes reçues sur l'ensemble du cycle de vie. En termes de rendement financier, cela revient à calculer le taux d'intérêt auquel seraient placées les cotisations afin d'assurer à l'assuré un strict retour sur contributions. Plus le TRI est élevé, et plus l'individu est favorisé en termes de rendement.
- Taux de remplacement net : première retraite nette / dernier salaire net

1. Les résultats pour le salarié cadre

- Pour un détail de l'ensemble des flux de cotisations pendant la période d'activité : Annexe 5
- Pour un détail de l'ensemble des flux des pensions pendant la période de retraite : annexe 6

A titre informatif, d'après le modèle du COR, pour le cas-type cadre dans le régime actuel, les cotisations du régime Agirc-Arrco représentent 69 % de l'ensemble de ses cotisations (Agirc-Arrco et CNAV) et les pensions nettes 58 % de l'ensemble de ses pensions (Agirc-Arrco et CNAV). Son TRI net global ressort à 0,51 % et se décompose en un TRI net de 1,24 % pour le régime général de la CNAV et 0,03 % pour le régime complémentaire Agirc-Arrco.

Pour la suite de l'étude du cas-type salarié cadre, les résultats concernent uniquement le régime complémentaire Agirc-Arrco. Pour le régime en capitalisation, le capital est valorisé selon la séquence des performances annuelles du profil dynamique de la gestion pilotée. Le calcul des flux versés pendant la phase de retraite est réalisé pour une rente viagère avec et sans réversion.

Tableau 9

Cas-type salarié cadre : régime actuel Agirc-Arrco et régime mixte répartition et capitalisation (rente avec réversion)

		Flux cumulés des cotisations	Flux cumulés des pensions	Taux récupération net	TRI net	Première retraite nette annuelle	Taux remplacement net
Régime actuel (Agirc-Arrco)	Barème actuel	960 661	969 809	101%	0,03%	36 140	27,75%
Régime mixte répartition capitalisation	Nouveau barème répartition	838 390	824 150	98%	-0,06%	30 712	23,58%
	Régime en capitalisation	122 271	183 055	150%	1,30%	6 698	5,14%
	Total	960 661	1 007 205	105%	0,15%	37 410	28,72%

Source : Simulateur COR 2021 /calculs AFG -Montants en euros constant 2021

Dans le nouveau régime mixte, le régime capitalisation représente 13 % de l'ensemble des cotisations du régime complémentaire et 18 % de l'ensemble des pensions nettes.

Le taux de récupération net du régime en capitalisation (150 %) permet d'améliorer le taux de récupération global du régime mixte (105 %) contre un taux de 101 % dans le régime actuel. Le flux cumulé des pensions sur l'ensemble de la période de retraite progresse de +3,9 %.

Le TRI net du régime en capitalisation (1,3 %) permet d'améliorer le TRI net global du régime mixte (0,15 %) contre un TRI net de 0,03 % dans le régime actuel.

La première retraite nette annuelle atteint 37,3 mille euros dans le régime mixte en hausse de +3,5 % par rapport au régime actuel. Le taux de remplacement net gagne 1 point de % (Tableau 9).

Tableau 10

Cas-type salarié cadre : régime actuel Agirc-Arrco et régime mixte répartition et capitalisation (rente sans réversion)

		Flux cumulés des cotisations	Flux cumulés des pensions	Taux récupération net	TRI net	Première retraite nette annuelle	Taux remplacement net
Régime actuel (Agirc-Arrco)	Barème actuel	960 661	969 809	101%	0,03%	36 140	27,75%
Régime mixte répartition capitalisation	Nouveau barème répartition	838 390	824 150	98%	-0,06%	30 712	23,58%
	Régime en capitalisation	122 271	210 686	172%	1,76%	7 709	5,92%
	Total	960 661	1 034 836	108%	0,24%	38 421	29,50%

Source : Simulateur COR 2021 /calculs AFG -Montants en euros constant 2021

Dans le nouveau régime mixte, le régime capitalisation représente 13% de l'ensemble des cotisations et 20 % de l'ensemble des pensions nettes.

Le taux de récupération net du régime en capitalisation (172 %) permet d'améliorer le taux de récupération global du régime mixte (108 %) contre un taux de 101 % dans le régime actuel. Le flux cumulé des pensions sur l'ensemble de la période de retraite progresse de +6,7 %.

Le TRI net du régime en capitalisation (1,76 %) permet d'améliorer le TRI net global du régime mixte (0,24 %) contre un TRI net de 0,03 % dans le régime actuel.

La première retraite nette annuelle atteint 38,4 mille euros dans le régime actuel en hausse de +6,3% par rapport au régime actuel. Le taux de remplacement net gagne 1,75 point de % (tableau 10).

2. Les résultats pour le salarié non-cadre

- Pour un détail de l'ensemble des flux de cotisations pendant la période d'activité : annexe 7
- Pour un détail de l'ensemble des flux des pensions pendant la période de retraite : annexe 8

A titre informatif, d'après le modèle du COR, pour le cas-type non-cadre dans le régime actuel, les cotisations du régime Agirc-Arrco représentent 36 % de l'ensemble de ses cotisations (Agirc-Arrco et CNAV) et les pensions nettes 22 % de l'ensemble de ses pensions (Agirc-Arrco et CNAV). Son TRI net global ressort à 1,48 % et se décompose en un TRI net de 2,12 % pour le régime général de la CNAV et -0,15 % pour le régime complémentaire Agirc-Arrco.

Pour la suite de l'étude du cas-type salarié non-cadre, les résultats concernent uniquement le régime complémentaire Agirc-Arrco. Pour le régime en capitalisation, le capital est valorisé selon la séquence des performances annuelles du profil dynamique de la gestion pilotée. Le calcul des flux versés pendant la phase de retraite est réalisé pour une rente viagère avec et sans réversion.

Tableau 11

Cas-type salarié non-cadre : régime actuel Agirc-Arrco et régime mixte répartition et capitalisation (rente avec reversion)

		Flux cumulés des cotisations	Flux cumulés des pensions	Taux récupération net	TRI net	Première retraite nette	Taux remplacement net
Régime actuel (Agirc-Arrco)	Barème actuel	172 872	165 155	96%	-0,15%	6 216	14,39%
Régime mixte répartition capitalisation	Nouveau barème répartition	150 970	138 517	92%	-0,28%	5 213	11,99%
	Régime en capitalisation	21 902	33 654	154%	1,36%	1 244	2,86%
	Total	172 872	172 171	100%	-0,01%	6 457	14,85%

Source : Simulateur COR 2021 /calculs AFG -Montants en euros constant 2021

Dans le nouveau régime mixte, le régime capitalisation représente 13 % de l'ensemble des cotisations et 20 % de l'ensemble des pensions nettes.

Le taux de récupération net du régime en capitalisation (154 %) permet d'améliorer le taux de récupération global du régime mixte (100 %) contre un taux de 96 % dans le régime actuel. Le flux cumulé des pensions sur l'ensemble de la période de retraite progresse de +4,2 %.

Le TRI net du régime en capitalisation (1,36 %) permet d'améliorer le TRI net global du régime mixte (-0,01 %) contre un TRI net de -0,15 % dans le régime actuel.

La première retraite nette annuelle atteint 6,5 mille euros dans le régime mixte en hausse de +3,9 % par rapport au régime actuel. Le taux de remplacement net gagne 0,5 point de % (Tableau 11)

Tableau 12

		Flux cumulés des cotisations	Flux cumulés des pensions	Taux récupération net	TRI net	Première retraite nette	Taux remplacement net
Régime actuel (Agirc-Arrco)	Barème actuel	172 872	165 155	96%	-0,15%	6 216	14,39%
Régime mixte répartition capitalisation	Nouveau barème répartition	150 970	138 517	92%	-0,28%	5 213	11,99%
	Régime en capitalisation	21 902	38 734	177%	1,80%	1 432	3,29%
	Total	172 872	177 251	103%	0,08%	6 645	15,28%

Source : Simulateur COR 2021 /calculs AFG -Montants en euros constant 2021

Dans le nouveau régime mixte, le régime capitalisation représente 13 % de l'ensemble des cotisations et 22 % de l'ensemble des pensions nettes.

Le taux de récupération net du régime en capitalisation (177 %) permet d'améliorer le taux de récupération global du régime mixte (103 %) contre un taux de 96 % dans le régime actuel. Le flux cumulé des pensions sur l'ensemble de la période de retraite progresse de +7,3 %.

Le TRI net du régime en capitalisation (1,8 %) permet d'améliorer le TRI net global du régime mixte (0,08 %) contre un TRI net de -0,15 % dans le régime actuel.

La première retraite nette annuelle atteint 6,6 mille euros dans le régime actuel en hausse de +6,9 % par rapport au régime actuel. Le taux de remplacement net gagne 0,9 point de % (tableau 12).

Chapitre III - Complément : simulation pour l'affectation de la rémunération nette de charges d'une heure de travail supplémentaire par semaine à un nouveau régime en capitalisation

Cette proposition vise à augmenter le temps de travail à 36h par semaine, soit 1 heure de plus par semaine ou son équivalent 6 jours de plus travaillés par an. La rémunération, nette de charges salariales et patronales, de ce temps de travail supplémentaire par semaine serait intégralement versée sur un nouveau régime en capitalisation qui complète le régime complémentaire en répartition de l'Agirc-Arrco.

Une augmentation d'un équivalent 6 jours de travail par an représente une augmentation de 2,6 % du nombre de jours théoriques travaillés par an (228 jours). Pendant la phase d'activité, un flux annuel de 2,6 % du salaire net est capitalisé dans une allocation en gestion pilotée. Au moment de la retraite le capital est transformé en rente (voir 2. A. pour les paramètres, la méthodologie et les cas-types).

III.A. CONSTITUTION D'UN CAPITAL DEDIE A L'INVESTISSEMENT DE LONG TERME

En se basant sur les données de l'année 2023 publiées par l'Agirc-Arrco, nous estimons le flux annuel, représentant 2,6 % de la masse salariale nette de l'ensemble des salariés du privé, à hauteur d'environ 13 mds€. Année après année, la constitution de ce capital résultera du cumul des flux annuels affectés à ce nouveau régime et de l'effet marché lié à l'investissement de ces flux. Chaque année, le capital se réduit du montant accumulé par les salariés qui débutent leur retraite. Leur capital accumulé est transféré à la gestion de leur rente viagère.

L'évolution des montants de flux est estimée, d'une part à partir de la variation du nombre de cotisants (données Agirc-Arrco), et d'autre part via les hypothèses du COR sur l'inflation et la productivité pour l'évolution de la masse salariale (Annexe 9).

Tableau 13

Cumul du montant des flux valorisés selon les hypothèses de performance nominales annuelle des placements (Millions €)

	Cumul des flux annuels	3%	4%	5%
		Flux valorisées		
5 ans	70 370	70 950	72 300	73 676
10 ans	153 756	156 546	163 182	170 160
15 ans	250 918	257 868	274 770	293 100
20 ans	362 423	375 826	409 136	446 381

Source : Calculs AFG

Après 20 ans, avec l'hypothèse d'une performance nominale annuelle des placements de 4%, le capital accumulé s'élève à environ 400 Mds€ (Tableau 13).

1. Les résultats pour le salarié cadre

- Pour un détail de l'ensemble des flux de cotisations pendant la période d'activité : annexe 10
- Pour un détail de l'ensemble des flux des pensions pendant la période de retraite : annexe 11

Pour le régime en capitalisation, le capital est valorisé selon la séquence des performances annuelles du profil dynamique de la gestion pilotée. Le calcul des flux versés pendant la phase de retraite est réalisé pour une rente viagère avec et sans réversion.

Tableau 14

Cas-type salarié cadre : Impact d'une heure de travail par semaine affectée au régime en capitalisation (rente avec reversion)

		Flux cumulés des cotisations	Flux cumulés des pensions	Taux récupération net	TRI net	Première retraite nette annuelle	Taux remplacement net
Régime actuel (Agirc-Arrco)	Barème actuel	960 661	969 809	101%	0,03%	36 140	27,75%
1 heure de travail hors charges affectée au régime en capitalisation		107 652	167 890	156%	1,40%	6 142	4,72%
Total		1 068 313	1 137 699	106%	0,20%	42 282	32,46%

Source : Simulateur COR 2021 /calculs AFG -Montants en euros constant 2021

L'affectation de 2,6 % de la rémunération nette annuelle à un régime en capitalisation permet une augmentation des flux cumulés de pensions de +17 % par rapport aux pensions servies par le régime Agirc-Arrco actuel.

Tableau 15

Cas-type salarié cadre : Impact d'une heure de travail par semaine affectée au régime en capitalisation (rente sans reversion)

		Flux cumulés des cotisations	Flux cumulés des pensions	Taux récupération net	TRI net	Première retraite nette annuelle	Taux remplacement net
Régime actuel (Agirc-Arrco)	Barème actuel	960 661	969 809	101%	0,03%	36 140	27,75%
1 heure de travail hors charges affectée au régime en capitalisation		107 652	193 232	179%	1,83%	7 069	5,43%
Total		1 068 313	1 163 041	109%	0,28%	43 209	33,17%

Source : Simulateur COR 2021 /calculs AFG -Montants en euros constant 2021

L'affectation de 2,6 % de la rémunération nette annuelle à un régime en capitalisation permet une augmentation des flux cumulés de pensions de +20 % par rapport aux pensions servies par le régime Agirc-Arrco actuel.

2. Les résultats pour le salarié non-cadre

- Pour un détail de l'ensemble des flux de cotisations pendant la période d'activité : Annexe 12
- Pour un détail de l'ensemble des flux des pensions pendant la période de retraite : annexe 13

Pour le régime en capitalisation, le capital est valorisé selon la séquence des performances annuelles du profil dynamique de la gestion pilotée. Le calcul des flux versés pendant la phase de retraite est réalisé pour une rente viagère avec et sans réversion.

Tableau 16

Cas-type salarié non-cadre : Impact d'une heure de travail par semaine affectée au régime en capitalisation (rente avec reversion)

		Flux cumulés des cotisations	Flux cumulés des pensions	Taux récupération net	TRI net	Première retraite nette annuelle	Taux remplacement net
Régime actuel (Agirc-Arrco)	Barème actuel	172 872	165 155	96%	-0,15%	6 216	14,39%
1 heure de travail hors charges affectée au régime en capitalisation		36 421	57 767	159%	1,43%	2 136	4,94%
Total		209 294	222 922	107%	0,20%	8 352	19,33%

Source : Simulateur COR 2021 /calculs AFG -Montants en euros constant 2021

L'affectation de 2,6 % de la rémunération nette annuelle à un régime en capitalisation permet une augmentation des flux cumulés de pensions de +35 % par rapport aux pensions servies par le régime Agirc-Arrco actuel.

Tableau 17

Cas-type salarié non-cadre : Impact d'une heure de travail par semaine affectée au régime en capitalisation (rente sans reversion)

		Flux cumulés des cotisations	Flux cumulés des pensions	Taux récupération net	TRI net	Première retraite nette annuelle	Taux remplacement net
Régime actuel (Agirc-Arrco)	Barème actuel	172 872	165 155	96%	-0,15%	6 216	14,39%
1 heure de travail hors charges affectée au régime en capitalisation		36 421	74 701	205%	1,86%	2 458	5,69%
Total		209 294	239 856	115%	0,32%	8 674	20,08%

Source : Simulateur COR 2021 /calculs AFG -Montants en euros constant 2021

L'affectation de 2,6 % de la rémunération nette annuelle à un régime en capitalisation permet une augmentation des flux cumulés de pensions de +45 % par rapport aux pensions servies par le régime Agirc-Arrco actuel.

CONCLUSION

Les simulations réalisées dans cette étude visent à tester l'hypothèse d'une amélioration du rendement de notre système de retraite via l'introduction d'un régime complémentaire en capitalisation, aux côtés du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco des salariés du secteur privé.

Deux types de modalités présentes dans le débat public ont été testés :

- ▣ Le transfert d'une fraction des taux de cotisations du régime complémentaire en répartition vers un nouveau régime en capitalisation. Les simulations ont été réalisées à niveau global des taux de cotisations salariales et patronales inchangé. Il n'y a donc pas de hausse des cotisations mais un transfert d'environ 15 % des cotisations du régime en répartition vers des comptes individuels en capitalisation.
- ▣ L'affectation de la rémunération nette de charges d'une heure de travail supplémentaire par semaine à un nouveau régime en capitalisation, tel que proposé notamment par l'Institut économique Molinari. Dans ce cas, le régime en capitalisation est alimenté par du salaire différé issu de l'augmentation du temps de travail. Il n'y a donc pas de hausse des cotisations mais un flux nouveau capitalisé sur un compte individuel qui vient compléter les cotisations du régime en répartition.

L'impact n'est pas de même ordre de grandeur selon ces deux types de modalités, mais les résultats montrent que l'introduction d'un régime en capitalisation complète efficacement le régime complémentaire en répartition pour :

- ▣ **Constituer progressivement une base de capital conséquente qui s'investit à long terme dans l'économie répondant aux besoins de financement des agents économiques, et notamment en capital des entreprises ;**

Selon les types de modalité étudiés, et les hypothèses choisies pour les simulations, le capital constitué sur le régime en capitalisation au bout de 20 ans s'élève entre 200 et 450 mds euros.

- ▣ **Améliorer le niveau des pensions via la diversification des sources de financement des retraites.**

La fraction des taux de cotisations du régime complémentaire en répartition transférée chaque année vers le nouveau régime en capitalisation est investie selon les profils de la gestion pilotée avec une désensibilisation au risque actions à l'approche de la retraite. Le capital accumulé est ensuite converti en rente viagère avec réversion.

Les résultats montrent que pour le cas-type salarié cadre à carrière complète de la génération 2000, le taux de récupération net⁸ du régime en capitalisation (150 %) permet d'améliorer le taux de récupération global du régime mixte (105 %) contre un taux de 101 % dans le régime actuel. Le taux de remplacement net⁹ obtenu dans le régime actuel en répartition (27,75 %) progresse de 1 point de % (28,72 % dans le nouveau régime mixte). Le flux cumulé des pensions sur l'ensemble de la période de retraite progresse de +3,9 % en euro constant.

Pour le cas-type salarié non-cadre à carrière complète de la génération 2000, le taux de récupération net du régime en capitalisation (154 %) permet d'améliorer le taux de récupération global du régime mixte (100 %) contre un taux de 96 % dans le régime actuel. Le taux de remplacement net obtenu dans le régime actuel en répartition (14,39 %) progresse de 0,5 point de % (14,85 % dans le nouveau régime mixte). Le flux cumulé des pensions sur l'ensemble de la période de retraite progresse de +4,2% en euros constant.

⁸ Taux de récupération net (prix) : flux cumulés des pensions nettes / flux cumulés des cotisations

⁹ Taux de remplacement net : première retraite nette / dernier salaire net

Selon la deuxième modalité, le nouveau flux constitué de l'affectation de 2,6% de la rémunération nette annuelle vers le régime en capitalisation est également investi selon les profils de la gestion pilotée et le capital accumulé converti en rente viagère avec réversion.

Les résultats montrent que pour le cas-type salarié cadre à carrière complète de la génération 2000, le taux de remplacement net (27,75 % dans le régime actuel en répartition) progresse de 4,7 points de % (32,46% dans le nouveau régime mixte). Les flux cumulés des pensions progressent de +17 % par rapport aux pensions servies par le régime Agirc-Arrco actuel. Rappelons que les pensions nettes de l'Agirc-Arrco représentent 58% de l'ensemble de ses pensions (CNAV et Agirc-Arrco)

Pour le cas-type salarié non-cadre à carrière complète de la génération 2000, le taux de remplacement net (14,39% dans le régime actuel) progresse de 5 points de % (19,33 % dans le régime mixte). Les flux cumulés des pensions progressent de +35 % par rapport aux pensions servies par le régime Agirc-Arrco actuel. Rappelons que les pensions nettes de l'Agirc-Arrco représentent 22% de l'ensemble de ses pensions (CNAV et Agirc-Arrco).

Les performances du système actuel et du système mixte proposé restent très sensibles aux hypothèses économiques et financières retenues. Les résultats doivent donc être interprétés comme des ordres de grandeur illustratifs, permettant d'éclairer le débat sur l'évolution possible du régime de retraite franç

ANNEXES

Annexe 1

Mesures dédiées au financement de la transition et à la soutenabilité du régime

- **Les propositions destinées à soutenir le système actuel par répartition :**

Une première série de propositions consiste à agir à l'intérieur même du système actuel afin d'en restaurer la soutenabilité. Dans cette logique, [Fondapol](#), insiste sur la nécessité de modérer certaines dépenses du régime par répartition. Il s'agirait de rationaliser des dispositifs jugés peu contributifs ou trop éloignés de la logique assurantielle initiale, tels que certains avantages familiaux, la validation de trimestres de chômage ou encore certains mécanismes de départ anticipé. Ces ajustements permettraient de générer, à terme, près de 10 % d'économies sur les dépenses de retraite, soit environ 1,4 % du PIB, tout en contribuant à relever progressivement l'âge effectif de départ. L'objectif est de recentrer la solidarité sur les situations les plus justifiées, tout en dégagant des économies substantielles à moyen et long terme.

Dans le même esprit, [La Grande Conversation](#) envisage une réallocation interne du système existant permettant de réduire la pression financière sur le régime sans nécessairement relever davantage l'âge légal. Cela peut passer par une désindexation temporaire des pensions, par une adaptation de certains avantages, par un relèvement de l'âge effectif de départ dans certains régimes complémentaires ou encore par un aménagement des conditions de départ anticipé. Ces mesures ont pour fonction de ralentir la progression de la dépense, d'améliorer l'équilibre du système et de créer des marges de manœuvre budgétaires.

D'autres pistes relèvent d'un soutien public ou patrimonial au système existant. [L'Institut Montaigne](#) souligne ainsi que les réserves accumulées dans certains régimes, ainsi que les actifs du Fonds de réserve pour les retraites, peuvent constituer un instrument d'appoint utile. Toutefois, ces ressources, bien qu'importantes, ne sauraient suffire à elles seules à résorber le déficit structurel du système ni à couvrir l'ensemble de ses engagements futurs. Elles doivent donc être regardées comme un levier complémentaire, et non comme une solution autonome. Leur mobilisation peut néanmoins permettre de financer certaines mesures d'accompagnement social, par exemple en faveur des travailleurs âgés en fin de carrière.

Enfin, certaines propositions mettent en avant la possibilité de mobiliser des ressources publiques supplémentaires pour conforter l'équilibre du système. Parmi elles figure notamment la suppression progressive de l'abattement fiscal de 10 % applicable aux pensions, qui dégagerait des recettes nouvelles (environ 4,5 milliards d'euros par an selon [La Grande Conversation](#)). D'autres pistes, comme un allongement modéré du temps de travail, sont également évoquées pour accroître les ressources disponibles sans alourdir directement les cotisations.

- **Les propositions destinées à préparer la transition vers un système mixte :**

Une deuxième catégorie de propositions ne se limite pas à redresser la répartition : elle vise à faire émerger un système mixte, dans lequel une fraction des droits à retraite serait désormais constituée par capitalisation. La difficulté centrale est alors de financer la transition, car les actifs devraient, en

théorie, contribuer simultanément au financement des retraités actuels et à leur propre épargne retraite. C'est précisément pour éviter cette « double charge » que plusieurs schémas sont proposés.

La première piste consiste à réallouer une partie des cotisations existantes. [Fondapol](#) propose ainsi qu'une cotisation dédiée à la capitalisation, de l'ordre de 4 % du salaire brut, soit instaurée pour alimenter des comptes individuels, mais qu'elle soit compensée progressivement par une baisse équivalente des cotisations affectées à la répartition. L'idée est donc non pas d'ajouter un prélèvement nouveau, mais de transformer progressivement l'affectation des prélèvements existants. À terme, cette substitution permettrait de faire monter en puissance le régime capitalisé sans accroître la charge globale pesant sur les actifs. À mesure que le système monte en puissance, cette substitution permettrait également de réduire le poids global des cotisations, avec une baisse nette pouvant atteindre 7 points à l'horizon 2070.

Une deuxième piste consiste à constituer un capital d'amorçage pour lancer le nouveau régime. [La Grande Conversation](#), comme [Fondapol](#), insiste sur la nécessité de doter dès l'origine le système de capitalisation de ressources initiales suffisantes afin de permettre une montée en charge graduelle avec des taux de cotisation modérés. Dans cette perspective, plusieurs sources sont envisagées : les réserves existantes, notamment celles du FRR et de l'AGIRC-ARRCO ; des actifs publics ; ou encore la constitution, par l'État, d'un portefeuille d'actions dont les dividendes viendraient soutenir durablement le nouveau dispositif.

Une troisième voie repose sur un partage intergénérationnel du coût de transition. [Fondapol](#) propose que l'effort soit réparti entre les actifs, les retraités et l'État. Les actifs contribueraient via la réaffectation progressive de leurs cotisations ; les retraités participeraient par une sous-indexation temporaire des pensions ; l'État interviendrait en mobilisant des ressources fiscales ou patrimoniales. Ce schéma vise à éviter que le coût de la transition ne pèse exclusivement sur une seule génération et à en lisser les effets dans le temps.

D'autres analyses, plus macroéconomiques, mettent l'accent sur le rôle de l'épargne privée dans le financement de la transition. [Le CEPII](#), dans une approche plus ancienne, modélise un scénario dans lequel le développement d'une capitalisation obligatoire serait financé par une baisse de la consommation des jeunes générations au profit d'une hausse de leur épargne investie. La transition passerait ainsi par un ajustement du partage entre consommation immédiate et accumulation patrimoniale. Le document mentionne également l'exemple hongrois, fondé sur le transfert d'une fraction des cotisations obligatoires (8 %) vers des fonds de pension et sur un relèvement parallèle de l'âge de départ.

Enfin, certaines approches admettent explicitement que la transition vers la capitalisation pourrait impliquer, au moins temporairement, une forme de double cotisation pour les actifs. C'est notamment la piste évoquée par [FIPECO](#). Elle consiste à reconnaître qu'en phase de bascule, il peut être difficile d'éviter entièrement que les générations actives supportent simultanément une part du financement des retraités actuels et de la constitution de leurs propres droits futurs.

Annexe 2

Estimation du cumul des cotisations capitalisées sur 5, 10, 15 et 20 ans

Hypothèses :

- Inflation annuelle (hypothèse COR) : 1,75%
- Productivité annuelle (hypothèse COR) : 1,0%
- Performance annuelle nominale des placements : hypothèses de 4%, 5% et 6%

Année	Nombre affiliés	Variation affiliés (1)	Variation base salaire (~inflation + productivité) (2)	Variation masse salariale (=1+2)	Montant des cotisations année N (Millions €)	4,0%	5,0%	6,0%
						Cumul du montant des cotisations capitalisées selon les performances moyennes (Millions €)		
2023	26 611 800				4 567			
2024	26 680 100	0,26%	2,75%	3,01%	4 704	9 454	9 500	9 545
2025	26 803 800	0,46%	2,75%	3,21%	4 855	14 688	14 830	14 974
2026	27 031 100	0,85%	2,75%	3,60%	5 030	20 305	20 602	20 902
2027	27 335 100	1,12%	2,75%	3,87%	5 225	26 343	26 857	27 381
2028	27 572 200	0,87%	2,75%	3,62%	5 414	32 810	33 614	34 438
2029	27 681 900	0,40%	2,75%	3,15%	5 585	39 707	40 879	42 089
2030	27 830 500	0,54%	2,75%	3,29%	5 768	47 064	48 691	50 383
2031	27 995 900	0,59%	2,75%	3,34%	5 961	54 907	57 087	59 367
2032	28 181 400	0,66%	2,75%	3,41%	6 164	63 268	66 106	69 093
2033	28 250 700	0,25%	2,75%	3,00%	6 349	72 148	75 760	79 588
2034	28 322 000	0,25%	2,75%	3,00%	6 540	81 574	86 088	90 903
2035	28 382 300	0,21%	2,75%	2,96%	6 733	91 570	97 126	103 090
2036	28 414 100	0,11%	2,75%	2,86%	6 926	102 159	108 908	116 202
2037	28 412 700	0,00%	2,75%	2,75%	7 116	113 362	121 470	130 290
2038	28 423 400	0,04%	2,75%	2,79%	7 315	125 211	134 858	145 423
2039	28 436 700	0,05%	2,75%	2,80%	7 519	137 739	149 120	161 667
2040	28 438 600	0,01%	2,75%	2,76%	7 727	150 975	164 303	179 094
2041	28 411 900	-0,09%	2,75%	2,66%	7 932	164 945	180 450	197 771
2042	28 385 400	-0,09%	2,75%	2,66%	8 143	179 686	197 615	217 780

Source : Agirc-Arrco / calculs AFG

Annexe 3

Paramètres du modèle du COR pour les calculs des cotisations et des pensions Agirc-Arrco

Caractéristiques de l'individu	Célibataire	Célibataire
Cas type	Cadre	Non-Cadre
Génération	2000	2000
Âge de début de carrière	23 ans	21 ans
Âge de liquidation	66 ans	64 ans
Genre	Homme	Homme
EV genrée	Neutre	Neutre
EV CSP	Cadre	Moyen
Nombre d'enfants	0	0
Interruption de carrière ?	Non	Non
Âge début interruption	-	-
Âge fin interruption	-	-
Raisons de l'interruption	-	-
Législation simulée	Dispositifs solidarité	Dispositifs solidarité
Attribution de points chômage Agirc-Arrco	Oui	Oui
Attribution de trimestres pour chômage	Oui	Oui
Attribution de MDA	Oui	Oui
Congé parental	Non	Non
AVPF	Non	Non
Scénario économique retenu	1,0%	1,0%
Législation simulée	Conditions de liquidation	Conditions de liquidation
AOD	62 ans	62 ans
AAD	67 ans	67 ans
Durée de carrière pour TP	43 ans	43 ans
Calcul de la décote	Âge+Durée	Âge+Durée
Législation simulée	Indexation	Indexation
Minimum contributif revalorisé sur	Prix	Prix
Indexation des droits	Prix	Prix
Indexation des pensions	Prix	Prix
Seuil CSG revalorisé sur	Prix	Prix
Législation simulée	Calcul des droits	Calcul des droits
Nombre d'années de salaires retenues	25_meilleures	25_meilleures
Taux de liquidation (annuités)	50%	50%
Législation simulée	Cotisations	Cotisations
CET et CEG	Oui	Oui
Cotisation déplafonnée	Oui	Oui
Exonération de cotisations	Oui	Oui

Source : Simulateur du Conseil d'Orientation des Retraites - 2021

Annexe 4

Performances moyennes selon le profil et la distance au départ en retraite

Hypothèses :

- Taux d'inflation (hypothèse COR) : 1,75%
- Performance annuelle des placements des gestions pilotées nette de frais de gestion (hypothèses AFG) : calcul sur la période 2003-2025

Eloignement au départ en retraite (années)	Profil dynamique		Profil Equilibre	
	brute d'inflation	nette d'inflation	brute d'inflation	nette d'inflation
43	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
42	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
41	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
40	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
39	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
38	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
37	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
36	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
35	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
34	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
33	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
32	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
31	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
30	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
29	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
28	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
27	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
26	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
25	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
24	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
23	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
22	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
21	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
20	6,05%	4,3%	5,45%	3,7%
19	5,95%	4,2%	5,35%	3,6%
18	5,95%	4,2%	5,35%	3,6%
17	5,95%	4,2%	5,35%	3,6%
16	5,95%	4,2%	5,35%	3,6%
15	5,95%	4,2%	5,35%	3,6%
14	5,95%	4,2%	5,25%	3,5%
13	5,95%	4,2%	5,25%	3,5%
12	5,85%	4,1%	5,05%	3,3%
11	5,75%	4,0%	4,85%	3,1%
10	5,65%	3,9%	4,65%	2,9%
9	5,25%	3,5%	4,45%	2,7%
8	4,95%	3,2%	4,15%	2,4%
7	4,55%	2,8%	3,85%	2,1%
6	4,25%	2,5%	3,65%	1,9%
5	3,85%	2,1%	3,35%	1,6%
4	3,55%	1,8%	3,05%	1,3%
3	3,15%	1,4%	2,65%	0,9%
2	2,65%	0,9%	2,25%	0,5%
1	2,05%	0,3%	1,75%	0,0%

Source : Performance de la gestion pilotée PER / calculs AFG

NB : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Annexe 5

Cas-type Cadre : Estimation du cumul des cotisations capitalisées

Hypothèses :

- Flux déflatés selon les prix (hypothèse COR) : 1,75%
- Performance annuelle réelle nette de frais de gestion : gestion pilotée profil dynamique et profil équilibre (hypothèse AFG)

Année	Age	Salaire brut	Cotisations Agirc-Arcco			Cotisations capitalisées	
			Taux de prélèvement			Profil dynamique	Profil équilibre
			barème actuel	Nouveau barème	Différence		
			18,4%	16,1%	2,3%		
2023	23	49 857	6 299	5 515	784	3 876	2 998
2024	24	50 455	6 328	5 541	787	3 732	2 903
2025	25	51 010	6 378	5 585	793	3 605	2 821
2026	26	55 252	7 340	6 423	916	3 995	3 144
2027	27	59 686	8 352	7 305	1 046	4 374	3 462
2028	28	63 815	9 295	8 127	1 168	4 680	3 725
2029	29	68 957	10 507	9 183	1 324	5 086	4 072
2030	30	73 407	11 550	10 092	1 458	5 370	4 325
2031	31	77 280	12 449	10 876	1 573	5 558	4 502
2032	32	82 617	13 702	11 968	1 734	5 874	4 786
2033	33	87 114	14 747	12 878	1 869	6 068	4 972
2034	34	93 194	16 180	14 126	2 053	6 392	5 268
2035	35	100 487	17 911	15 635	2 276	6 793	5 631
2036	36	103 399	18 563	16 203	2 360	6 753	5 630
2037	37	111 361	20 458	17 854	2 603	7 143	5 990
2038	38	114 557	21 177	18 481	2 696	7 092	5 981
2039	39	122 963	23 180	20 226	2 954	7 450	6 319
2040	40	122 281	22 942	20 020	2 923	7 068	6 030
2041	41	126 401	23 888	20 844	3 044	7 058	6 056
2042	42	129 057	24 471	21 352	3 119	6 933	5 984
2043	43	133 678	25 538	22 282	3 256	6 940	6 024
2044	44	133 641	25 457	22 211	3 245	6 632	5 790
2045	45	137 335	26 293	22 941	3 353	6 569	5 768
2046	46	140 383	26 970	23 530	3 440	6 461	5 706
2047	47	141 601	27 195	23 726	3 468	6 246	5 549
2048	48	147 980	28 691	25 030	3 661	6 327	5 653
2049	49	148 286	28 689	25 029	3 660	6 071	5 456
2050	50	150 266	29 099	25 386	3 712	5 910	5 342
2051	51	153 212	29 746	25 950	3 795	5 798	5 271
2052	52	148 089	28 403	24 781	3 622	5 310	4 856
2053	53	150 059	28 808	25 134	3 674	5 169	4 758
2054	54	149 620	28 618	24 969	3 649	4 927	4 566
2055	55	151 035	28 885	25 202	3 683	4 777	4 462
2056	56	149 661	28 462	24 834	3 628	4 525	4 263
2057	57	152 648	29 115	25 403	3 712	4 456	4 239
2058	58	155 339	29 693	25 907	3 786	4 391	4 210
2059	59	157 028	30 023	26 195	3 828	4 302	4 157
2060	60	157 749	30 114	26 275	3 839	4 198	4 083
2061	61	159 326	30 415	26 538	3 878	4 136	4 047
2062	62	160 919	30 720	26 803	3 917	4 092	4 023
2063	63	162 529	31 027	27 071	3 956	4 059	4 011
2064	64	164 154	31 337	27 342	3 995	4 043	4 015
2065	65	165 795	31 650	27 615	4 035	4 047	4 035
Total		5 213 482	960 661	838 390	122 271	234 288	204 884

Source : COR / calculs AFG

Annexe 6

Cas-type Cadre : Estimations du cumul des pensions nettes

Hypothèses :

- Flux déflatés selon les prix (hypothèse COR) : 1,75%
- Taux de conversion rente d'après table INSEE (hypothèse AFG) : 3,66% (hors réversion), 3,18% (avec réversion 60%)
- Valorisation annuelle rente (hypothèse AFG) : 1,75%
- Taux de prélèvements sociaux et fiscaux rente (hypothèse AFG) : 10,1%

Année	Age	Pensions nettes Agirc-Arcco			Rente nette			
		Taux de prestation net			Profil dynamique		Profil équilibre	
		barème actuel	Nouveau barème	Différence	Sans réversion	Avec réversion	Sans réversion	Avec réversion
		18,6%	15,8%	2,8%				
2066	66	36 140	30 712	5 428	7 709	6 698	6 741	5 857
2067	67	36 090	30 670	5 421	7 709	6 698	6 741	5 857
2068	68	36 040	30 627	5 413	7 709	6 698	6 741	5 857
2069	69	35 990	30 585	5 406	7 709	6 698	6 741	5 857
2070	70	35 941	30 543	5 398	7 709	6 698	6 741	5 857
2071	71	35 891	30 500	5 391	7 709	6 698	6 741	5 857
2072	72	35 841	30 458	5 383	7 709	6 698	6 741	5 857
2073	73	35 790	30 415	5 375	7 709	6 698	6 741	5 857
2074	74	35 740	30 372	5 368	7 709	6 698	6 741	5 857
2075	75	35 690	30 330	5 360	7 709	6 698	6 741	5 857
2076	76	35 640	30 287	5 353	7 709	6 698	6 741	5 857
2077	77	35 590	30 245	5 345	7 709	6 698	6 741	5 857
2078	78	35 541	30 203	5 338	7 709	6 698	6 741	5 857
2079	79	35 491	30 160	5 330	7 709	6 698	6 741	5 857
2080	80	35 441	30 118	5 323	7 709	6 698	6 741	5 857
2081	81	35 391	30 076	5 316	7 709	6 698	6 741	5 857
2082	82	35 342	30 034	5 308	7 709	6 698	6 741	5 857
2083	83	35 292	29 992	5 301	7 709	6 698	6 741	5 857
2084	84	35 243	29 950	5 293	7 709	6 698	6 741	5 857
2085	85	35 194	29 908	5 286	7 709	6 698	6 741	5 857
2086	86	35 144	29 866	5 278	7 709	6 698	6 741	5 857
2087	87	35 095	29 824	5 271	7 709	6 698	6 741	5 857
2088	88	35 046	29 782	5 264	7 709	6 698	6 741	5 857
2089	89	34 997	29 741	5 256	7 709	6 698	6 741	5 857
2090	90	34 948	29 699	5 249	7 709	6 698	6 741	5 857
2091	91	34 899	29 657	5 242	7 709	6 698	6 741	5 857
2092	92	34 850	29 616	5 234	7 709	6 698	6 741	5 857
2093	93	11 510	9 781	1 729	2 546	2 212	2 226	1 934
Total		969 809	824 150	145 659	210 686	183 055	184 243	160 080

Source : COR / calculs AFG

Annexe 7

Cas-type Non-cadre : Estimation du cumul des cotisations capitalisées

Hypothèses :

- Flux déflatés selon les prix (hypothèse COR) : 1,75%
- Performance annuelle réelle nette de frais de gestion : gestion pilotée profil dynamique et profil équilibre (hypothèse AFG)

Année	Age	Salaire brut	Cotisations Agirc-Arcco			Cotisations capitalisées	
			Taux de prélèvement			Profil dynamique	Profil équilibre
			barème actuel	Nouveau barème	Différence		
			9,8%	8,5%	1,2%		
2021	21	14 529	583	509	74	365	282
2022	22	17 232	691	603	88	415	323
2023	23	21 804	1 361	1 189	172	784	614
2024	24	23 570	1 715	1 498	217	947	746
2025	25	24 975	1 992	1 740	252	1 055	835
2026	26	26 861	2 363	2 064	299	1 200	955
2027	27	28 267	2 636	2 302	334	1 283	1 027
2028	28	29 446	2 860	2 497	362	1 335	1 075
2029	29	30 876	3 095	2 703	392	1 385	1 122
2030	30	32 066	3 214	2 807	407	1 379	1 124
2031	31	32 887	3 297	2 879	418	1 356	1 111
2032	32	34 103	3 418	2 985	433	1 348	1 111
2033	33	35 524	3 561	3 110	451	1 347	1 116
2034	34	37 142	3 723	3 251	472	1 350	1 125
2035	35	38 454	3 855	3 366	488	1 340	1 124
2036	36	39 077	3 917	3 421	496	1 306	1 101
2037	37	40 744	4 084	3 567	517	1 305	1 107
2038	38	41 270	4 137	3 613	524	1 267	1 081
2039	39	43 033	4 314	3 767	547	1 267	1 087
2040	40	43 218	4 332	3 783	549	1 220	1 053
2041	41	43 997	4 410	3 851	559	1 191	1 034
2042	42	44 365	4 447	3 884	563	1 151	1 005
2043	43	44 971	4 508	3 937	571	1 119	983
2044	44	45 425	4 553	3 976	577	1 084	957
2045	45	46 002	4 611	4 027	584	1 052	935
2046	46	46 628	4 674	4 082	592	1 024	914
2047	47	47 319	4 743	4 142	601	997	896
2048	48	48 611	4 873	4 255	617	983	888
2049	49	48 920	4 904	4 282	621	949	863
2050	50	49 274	4 939	4 313	626	917	839
2051	51	49 793	4 991	4 359	632	890	819
2052	52	49 445	4 956	4 328	628	848	786
2053	53	49 840	4 996	4 363	633	821	767
2054	54	49 787	4 991	4 358	632	789	743
2055	55	50 312	5 043	4 404	639	767	730
2056	56	49 855	4 997	4 364	633	734	704
2057	57	50 850	5 097	4 451	646	726	701
2058	58	51 746	5 187	4 530	657	718	699
2059	59	52 309	5 243	4 579	664	709	693
2060	60	52 969	5 310	4 637	673	703	691
2061	61	53 499	5 363	4 683	679	697	689
2062	62	54 034	5 416	4 730	686	694	690
2063	63	54 574	5 471	4 777	693	695	693
Total		1 769 603	172 872	150 970	21 902	43 514	37 839

Source : COR / calculs AFG

Annexe 8

Cas-type Non-cadre : Estimations du cumul des pensions nettes

Hypothèses :

- Flux déflatés selon les prix (hypothèse COR) : 1,75%
- Taux de conversion rente d'après table INSEE (hypothèse AFG) : 3,66% (hors réversion), 3,18% (avec réversion 60%)
- Valorisation annuelle rente (hypothèse AFG) : 1,75%
- Taux de prélèvements sociaux et fiscaux rente (hypothèse AFG) : 10,1%

Année	Age	Pensions nettes Agirc-Arcco			Rente nette			
		Taux de prestation net			Profil dynamique		Profil équilibre	
		barème actuel	Nouveau barème	Différence	Sans réversion	Avec réversion	Sans réversion	Avec réversion
		9,3%	7,8%	1,5%				
2064	64	6 216	5 213	1 003	1 432	1 244	1 245	1 082
2065	65	6 208	5 206	1 001	1 432	1 244	1 245	1 082
2066	66	6 199	5 199	1 000	1 432	1 244	1 245	1 082
2067	67	6 191	5 192	998	1 432	1 244	1 245	1 082
2068	68	6 182	5 185	997	1 432	1 244	1 245	1 082
2069	69	6 173	5 178	996	1 432	1 244	1 245	1 082
2070	70	6 165	5 171	994	1 432	1 244	1 245	1 082
2071	71	6 156	5 163	993	1 432	1 244	1 245	1 082
2072	72	6 148	5 156	992	1 432	1 244	1 245	1 082
2073	73	6 139	5 149	990	1 432	1 244	1 245	1 082
2074	74	6 131	5 142	989	1 432	1 244	1 245	1 082
2075	75	6 122	5 135	987	1 432	1 244	1 245	1 082
2076	76	6 113	5 127	986	1 432	1 244	1 245	1 082
2077	77	6 105	5 120	985	1 432	1 244	1 245	1 082
2078	78	6 096	5 113	983	1 432	1 244	1 245	1 082
2079	79	6 088	5 106	982	1 432	1 244	1 245	1 082
2080	80	6 079	5 099	981	1 432	1 244	1 245	1 082
2081	81	6 071	5 092	979	1 432	1 244	1 245	1 082
2082	82	6 062	5 084	978	1 432	1 244	1 245	1 082
2083	83	6 054	5 077	976	1 432	1 244	1 245	1 082
2084	84	6 045	5 070	975	1 432	1 244	1 245	1 082
2085	85	6 037	5 063	974	1 432	1 244	1 245	1 082
2086	86	6 028	5 056	972	1 432	1 244	1 245	1 082
2087	87	6 020	5 049	971	1 432	1 244	1 245	1 082
2088	88	6 011	5 042	970	1 432	1 244	1 245	1 082
2089	89	6 003	5 035	968	1 432	1 244	1 245	1 082
2090	90	5 995	5 028	967	1 432	1 244	1 245	1 082
2091	91	319	268	51	76	66	66	58
Total		165 155	138 517	26 638	38 734	33 654	33 682	29 265

Source : COR / calculs AFG

Annexe 9

Estimation du cumul des flux capitalisés sur 5, 10, 15 et 20 ans

Hypothèses :

- Inflation annuelle (hypothèse COR) : 1,75%
- Productivité annuelle (hypothèse COR) : 1,0%
- Performance annuelle nominale des placements : hypothèses de 3%, 4% et 5%
- Hypothèse de retrait annuel : 2,5% des flux capitalisés

Année	Nombre affiliés	Variation affiliés (1)	Variation base salaire (~inflation + productivité) (2)	Variation masse salariale (=1+2)	Montant des 2,6% de la masse salariale nette année N (Millions €)	3,0%	4,0%	5,0%
						Cumul du montant des flux capitalisés selon les performances moyennes (Millions €)		
2023	26 611 800				13 181			
2024	26 680 100	0,26%	2,75%	3,01%	13 577	26 814	26 943	27 071
2025	26 803 800	0,46%	2,75%	3,21%	14 014	40 942	41 334	41 728
2026	27 031 100	0,85%	2,75%	3,60%	14 518	55 634	56 430	57 237
2027	27 335 100	1,12%	2,75%	3,87%	15 080	70 950	72 300	73 676
2028	27 572 200	0,87%	2,75%	3,62%	15 626	86 878	88 938	91 052
2029	27 681 900	0,40%	2,75%	3,15%	16 118	103 365	106 301	109 332
2030	27 830 500	0,54%	2,75%	3,29%	16 647	120 451	124 437	128 576
2031	27 995 900	0,59%	2,75%	3,34%	17 204	138 167	143 383	148 834
2032	28 181 400	0,66%	2,75%	3,41%	17 791	156 546	163 182	170 160
2033	28 250 700	0,25%	2,75%	3,00%	18 324	175 536	183 791	192 526
2034	28 322 000	0,25%	2,75%	3,00%	18 874	195 156	205 238	215 973
2035	28 382 300	0,21%	2,75%	2,96%	19 434	215 419	227 545	240 536
2036	28 414 100	0,11%	2,75%	2,86%	19 990	236 325	250 721	266 239
2037	28 412 700	0,00%	2,75%	2,75%	20 539	257 868	274 770	293 100
2038	28 423 400	0,04%	2,75%	2,79%	21 111	280 075	299 728	321 173
2039	28 436 700	0,05%	2,75%	2,80%	21 702	302 967	325 625	350 502
2040	28 438 600	0,01%	2,75%	2,76%	22 300	326 554	352 484	381 127
2041	28 411 900	-0,09%	2,75%	2,66%	22 892	350 834	380 311	413 070
2042	28 385 400	-0,09%	2,75%	2,66%	23 500	375 826	409 136	446 381

Source : Agirc-Arrco / calculs AFG

Annexe 10

Cas-type cadre : Estimation du cumul des flux de salaires nets capitalisés

Hypothèses :

- Flux déflatés selon les prix (hypothèse COR) : 1,75%
- Performance annuelle réelle nette de frais de gestion : gestion pilotée profil dynamique et profil équilibre (hypothèse AFG)

Année	Age	salaire net euro constant	2,6% du salaire net euro constant	Cotisations capitalisées	
				Profil dynamique	Profil équilibre
2023	23	39 479	1 026	5 078	3 928
2024	24	39 949	1 039	4 926	3 832
2025	25	40 387	1 050	4 775	3 736
2026	26	43 782	1 138	4 963	3 906
2027	27	47 330	1 231	5 144	4 072
2028	28	50 635	1 317	5 276	4 201
2029	29	54 754	1 424	5 470	4 380
2030	30	58 318	1 516	5 586	4 499
2031	31	61 419	1 597	5 641	4 569
2032	32	65 693	1 708	5 785	4 713
2033	33	69 295	1 802	5 850	4 794
2034	34	74 165	1 928	6 003	4 947
2035	35	80 007	2 080	6 209	5 147
2036	36	82 337	2 141	6 126	5 108
2037	37	88 716	2 307	6 329	5 307
2038	38	91 273	2 373	6 243	5 265
2039	39	98 008	2 548	6 427	5 452
2040	40	97 455	2 534	6 127	5 228
2041	41	100 754	2 620	6 074	5 212
2042	42	102 878	2 675	5 946	5 132
2043	43	106 577	2 771	5 906	5 127
2044	44	106 541	2 770	5 661	4 942
2045	45	109 497	2 847	5 578	4 898
2046	46	111 935	2 910	5 467	4 828
2047	47	112 905	2 936	5 287	4 696
2048	48	118 015	3 068	5 303	4 738
2049	49	118 254	3 075	5 100	4 583
2050	50	119 835	3 116	4 960	4 483
2051	51	122 191	3 177	4 853	4 412
2052	52	118 076	3 070	4 501	4 115
2053	53	119 649	3 111	4 377	4 029
2054	54	119 290	3 102	4 188	3 881
2055	55	120 418	3 131	4 061	3 793
2056	56	119 308	3 102	3 869	3 645
2057	57	121 697	3 164	3 798	3 613
2058	58	123 848	3 220	3 735	3 580
2059	59	123 366	3 208	3 605	3 483
2060	60	123 935	3 222	3 523	3 427
2061	61	125 174	3 255	3 471	3 397
2062	62	126 426	3 287	3 434	3 377
2063	63	127 690	3 320	3 407	3 367
2064	64	128 967	3 353	3 393	3 370
2065	65	130 257	3 387	3 397	3 387
Total		4 140 480	107 652	214 855	186 597

Source : COR / calculs AFG

Annexe II

Cas-type Cadre : Estimations du cumul des pensions nettes

Hypothèses :

- Flux déflatés selon les prix (hypothèse COR) : 1,75%
- Taux de conversion rente d'après table INSEE (hypothèse AFG) : 3,66% (hors réversion), 3,18% (avec réversion 60%)
- Valorisation annuelle rente (hypothèse AFG) : 1,75%
- Taux de prélèvements sociaux et fiscaux rente (hypothèse AFG) : 10,1%

Année	Age	Rente nette			
		Profil dynamique		Profil équilibre	
		Sans réversion	Avec réversion	Sans réversion	Avec réversion
2066	66	7 069	6 142	6 140	5 334
2067	67	7 069	6 142	6 140	5 334
2068	68	7 069	6 142	6 140	5 334
2069	69	7 069	6 142	6 140	5 334
2070	70	7 069	6 142	6 140	5 334
2071	71	7 069	6 142	6 140	5 334
2072	72	7 069	6 142	6 140	5 334
2073	73	7 069	6 142	6 140	5 334
2074	74	7 069	6 142	6 140	5 334
2075	75	7 069	6 142	6 140	5 334
2076	76	7 069	6 142	6 140	5 334
2077	77	7 069	6 142	6 140	5 334
2078	78	7 069	6 142	6 140	5 334
2079	79	7 069	6 142	6 140	5 334
2080	80	7 069	6 142	6 140	5 334
2081	81	7 069	6 142	6 140	5 334
2082	82	7 069	6 142	6 140	5 334
2083	83	7 069	6 142	6 140	5 334
2084	84	7 069	6 142	6 140	5 334
2085	85	7 069	6 142	6 140	5 334
2086	86	7 069	6 142	6 140	5 334
2087	87	7 069	6 142	6 140	5 334
2088	88	7 069	6 142	6 140	5 334
2089	89	7 069	6 142	6 140	5 334
2090	90	7 069	6 142	6 140	5 334
2091	91	7 069	6 142	6 140	5 334
2092	92	7 069	6 142	6 140	5 334
2093	93	2 356	2 047	2 047	1 778
Total		193 232	167 890	167 818	145 809

Source : COR / calculs AFG

Annexe 12

Cas-type non-cadre : Estimation du cumul des flux de salaires nets capitalisés

Hypothèses :

- Flux déflatés selon les prix (hypothèse COR) : 1,75%
- Performance annuelle réelle nette de frais de gestion : gestion pilotée profil dynamique et profil équilibre (hypothèse AFG)

Année	Age	Salaire net	2,6% du salaire net	Flux capitalisés	
				Profil dynamique	Profil équilibre
2021	21	11 501	299	1 479	1 144
2022	22	13 641	355	1 682	1 309
2023	23	17 260	449	2 041	1 597
2024	24	18 658	485	2 115	1 664
2025	25	19 770	514	2 149	1 701
2026	26	21 263	553	2 216	1 764
2027	27	22 376	582	2 236	1 790
2028	28	23 310	606	2 233	1 798
2029	29	24 442	635	2 245	1 818
2030	30	25 383	660	2 235	1 821
2031	31	26 033	677	2 198	1 801
2032	32	26 996	702	2 185	1 801
2033	33	28 120	731	2 182	1 809
2034	34	29 401	764	2 188	1 824
2035	35	30 440	791	2 172	1 821
2036	36	30 933	804	2 116	1 784
2037	37	32 253	839	2 115	1 794
2038	38	32 669	849	2 054	1 752
2039	39	34 065	886	2 054	1 762
2040	40	34 212	890	1 977	1 707
2041	41	34 828	906	1 930	1 675
2042	42	35 120	913	1 866	1 629
2043	43	35 599	926	1 813	1 592
2044	44	35 958	935	1 756	1 551
2045	45	36 415	947	1 705	1 515
2046	46	36 911	960	1 659	1 482
2047	47	37 458	974	1 615	1 452
2048	48	38 481	1 000	1 593	1 440
2049	49	38 725	1 007	1 538	1 398
2050	50	39 005	1 014	1 487	1 360
2051	51	39 416	1 025	1 442	1 327
2052	52	39 141	1 018	1 374	1 274
2053	53	39 453	1 026	1 331	1 243
2054	54	39 411	1 025	1 278	1 204
2055	55	39 827	1 036	1 243	1 182
2056	56	39 465	1 026	1 190	1 141
2057	57	40 253	1 047	1 176	1 136
2058	58	40 962	1 065	1 164	1 133
2059	59	41 408	1 077	1 148	1 124
2060	60	41 931	1 090	1 139	1 120
2061	61	42 350	1 101	1 130	1 117
2062	62	42 773	1 112	1 125	1 118
2063	63	43 201	1 123	1 127	1 123
Total		1 400 821	36 421	74 701	64 596

Source : COR / calculs AFG

Annexe 13

Cas-type non-cadre : Estimations du cumul des pensions nettesHypothèses :

- Flux déflatés selon les prix (hypothèse COR) : 1,75%
- Taux de conversion rente d'après table INSEE (hypothèse AFG) : 3,66% (hors réversion), 3,18% (avec réversion 60%)
- Valorisation annuelle rente (hypothèse AFG) : 1,75%
- Taux de prélèvements sociaux et fiscaux rente (hypothèse AFG) : 10,1%

Année	Age	Rente nette			
		Profil dynamique		Profil équilibre	
		Sans réversion	Avec réversion	Sans réversion	Avec réversion
2064	64	2 458	2 136	2 125	1 847
2065	65	2 458	2 136	2 125	1 847
2066	66	2 458	2 136	2 125	1 847
2067	67	2 458	2 136	2 125	1 847
2068	68	2 458	2 136	2 125	1 847
2069	69	2 458	2 136	2 125	1 847
2070	70	2 458	2 136	2 125	1 847
2071	71	2 458	2 136	2 125	1 847
2072	72	2 458	2 136	2 125	1 847
2073	73	2 458	2 136	2 125	1 847
2074	74	2 458	2 136	2 125	1 847
2075	75	2 458	2 136	2 125	1 847
2076	76	2 458	2 136	2 125	1 847
2077	77	2 458	2 136	2 125	1 847
2078	78	2 458	2 136	2 125	1 847
2079	79	2 458	2 136	2 125	1 847
2080	80	2 458	2 136	2 125	1 847
2081	81	2 458	2 136	2 125	1 847
2082	82	2 458	2 136	2 125	1 847
2083	83	2 458	2 136	2 125	1 847
2084	84	2 458	2 136	2 125	1 847
2085	85	2 458	2 136	2 125	1 847
2086	86	2 458	2 136	2 125	1 847
2087	87	2 458	2 136	2 125	1 847
2088	88	2 458	2 136	2 125	1 847
2089	89	2 458	2 136	2 125	1 847
2090	90	2 458	2 136	2 125	1 847
2091	91	123	107	106	92
Total		66 487	57 767	57 493	49 953

Source : COR / calculs AFG

L'Association Française de la Gestion financière (AFG) représente et promeut l'utilité de la gestion d'actifs pour les investisseurs et l'avenir de notre pays.

Elle regroupe plus de 400 membres, dont environ 330 sociétés de gestion, qui gèrent 90% des encours sous gestion en France. Le montant de ces encours s'élève à 5 400 milliards d'euros, montant le plus élevé des Etats membres de l'Union européenne.

L'AFG soutient le développement de la gestion d'actifs française au bénéfice des épargnants, des investisseurs et des entreprises. L'AFG s'investit pour une réglementation stable, efficace et compétitive, avec un engagement fort : permettre aux épargnants de financer leurs projets de vie tout en mobilisant l'épargne privée vers les entreprises qui se transforment.

AFG

17 Square Edouard VII,
75009 Paris

Avenue des Arts 56,
1000 Bruxelles

www.afg.asso.fr

